

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 04.05.2018

Numéro de version 4

Révision: 05.08.2009

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit** Fast Red TR-salt
- **Code du produit** 21317
- **No CAS:**
51503-28-7
- **Numéro CE:**
257-247-4
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Emploi de la substance / de la préparation** Produits chimiques pour laboratoires
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur :**
SERVA Electrophoresis GmbH
Carl-Benz-Str. 7
D-69115 Heidelberg
Tel.: +49 6221 13840-0
FAX: +49 6221 13840-10
msds.info@serva.de
- **Service chargé des renseignements :** Service "sécurité des produits" Tel.: +49 6221 13840-35
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**
*Medical Emergency Information in case of poisoning:
Poison Information Center Mainz - Phone: +49 (0) 6131 19240
(advisory service in German or English language)*

SERVA
■ serving scientists ■

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS08

Carc. 1A H350 Peut provoquer le cancer.



GHS07

Acute Tox. 4 H302 Nocif en cas d'ingestion.

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

- **2.2 Éléments d'étiquetage**

- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

La substance est classifiée et étiquetée selon le règlement CLP.

- **Pictogrammes de danger** GHS07, GHS08

- **Mention d'avertissement** Danger

- **Mentions de danger**

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H350 Peut provoquer le cancer.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

(suite page 2)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.05.2018

Numéro de version 4

Révision: 05.08.2009

Nom du produit Fast Red TR-salt

(suite de la page 1)

Conseils de prudence

- P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
 P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
 P264 Se laver soigneusement après manipulation.
 P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
 P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

2.3 Autres dangers

- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** PBT - assessment not available.
- **vPvB:** vPvB - assessment not available.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.1 Caractérisation chimique: Substances****No CAS Désignation**

51503-28-7 1,5-naphthalenedisulfonate de 4-chloro-2-méthylbenzènediazonium

Code(s) d'identification

- Numéro CE: 257-247-4

Impuretés et adjuvants de stabilisation:

CAS: 67-56-1	méthanol
--------------	----------

EINECS: 200-659-6	Flam. Liq. 2, H225; Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 3, H311; Acute Tox. 3, H331; STOT SE 1, H370
-------------------	---

Description :

- **Formule brute:** $C_{17}H_{13}ClN_2O_6S_2$

- **MW:** 440,9

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1 Description des premiers secours****Indications générales :**

Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

- **après inhalation :** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

- **après contact avec la peau :** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

après contact avec les yeux :

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

après ingestion :

Faire boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction****Moyens d'extinction:**

CO_2 poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

(suite page 3)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.05.2018

Numéro de version 4

Révision: 05.08.2009

Nom du produit Fast Red TR-salt

(suite de la page 2)

. 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut être dégagé en cas d'incendie :

Oxyde d'azote (NO_x)Anhydre sulfureux (SO_2)Gaz hydrochlorique (HCl)

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

. 5.3 Conseils aux pompiers**. Equipement spécial de sécurité :** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****. 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un vêtement personnel de protection

. 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines

. 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir par moyen mécanique.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

. 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**. 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Ouvrir et manipuler les réservoirs avec précaution.

Eviter la formation de poussière.

. Préventions des incendies et des explosions: Tenir des appareils de protection respiratoire.**. 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****. Stockage :****. Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**

Ne conserver que dans le fût métallique, non ouvert, d'origine

. Indications concernant le stockage commun : Ne pas conserver avec les agents d'oxydation**. Autres indications sur les conditions de stockage :**

Fermer à clé et ne permettre l'accès qu'à la personne compétente ou à ses délégués

Protéger contre les effets de la lumière

. 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****. Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**

Sans autre indication, voir point 7.

. 8.1 Paramètres de contrôle**. Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :** néant**. Indications complémentaires :**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

. 8.2 Contrôles de l'exposition**. Equipement de protection individuel :****. Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Conserver à part les vêtements de protection.

(suite page 4)

FR

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 04.05.2018

Numéro de version 4

Révision: 05.08.2009

Nom du produit Fast Red TR-salt

(suite de la page 3)

- **Protection respiratoire :**
A titre provisoire, filtre :
Filtre P3.
- **Protection des mains :**
Gants de protection.
Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
- **Matériau des gants**
Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.
- **Temps de pénétration du matériau des gants**
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- **Pour le contact permanent d'une durée maximale de 15 minutes, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:**
Gants en néoprène
Caoutchouc nitrile
Caoutchouc chloroprène
- **Protection des yeux :** Lunettes de protection.
- **Protection du corps :** Vêtements de travail protecteurs.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles	
· Indications générales.	
· Aspect:	
Forme :	poudre cristalline
Couleur :	white to light yellow
Odeur :	inodore
Seuil olfactif:	Non déterminé.
· valeur du pH (10 g/l) à 20 °C:	~ 4
· Modification d'état	
Point de fusion :	non déterminé
Point d'ébullition :	non déterminé
· Point d'éclair :	non applicable
· Inflammabilité (solide, gazeux) :	Le produit n'est pas inflammable.
· Température d'inflammation :	
Température de décomposition :	> 110 °C
· Auto-imflammation :	Non déterminé.
· Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
· Limites d'explosion :	
inférieure :	Non déterminé.
supérieure :	Non déterminé.
· Pression de vapeur :	Non applicable.
· Densité :	non déterminée
· Densité relative.	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non applicable.
· Vitesse d'évaporation.	Non applicable.

(suite page 5)

FR

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 04.05.2018

Numéro de version 4

Révision: 05.08.2009

Nom du produit Fast Red TR-salt

(suite de la page 4)

Solubilité dans/miscibilité avec l'eau à 20 °C:	280 g/l
Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Non déterminé.
Viscosité :	
dynamique :	Non applicable.
cinétique :	Non applicable.
9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité** No further relevant informations available
- 10.2 Stabilité chimique**
- Décomposition thermique / conditions à éviter** : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Réactions aux agents d'oxydation puissants
- 10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles**: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux:**
 - Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone
 - Oxydes nitriques (NOx)
 - Oxydes de soufre (SOx)
 - Gaz hydrochlorique (HCl)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- Toxicité aiguë** :
 - Nocif en cas d'ingestion.
- Effet primaire d'irritation** :
- de la peau** :
 - Provoque une irritation cutanée.
- des yeux** :
 - Provoque une sévère irritation des yeux.
- Sensibilisation** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Autres indications (sur la toxicologie expérimentale)** :
 - To the best of our knowledge this material has not been thoroughly investigated.
- Indications toxicologiques complémentaires** :
 - R 45 - Classification according to TRGS 905: azo dyes, which may release carcinogenic amines.
- Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- Mutagénicité sur les cellules germinales**
 - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité**
 - Peut provoquer le cancer.
- Toxicité pour la reproduction**
 - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
 - Peut irriter les voies respiratoires.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
 - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Danger par aspiration**
 - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

FR

(suite page 6)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 04.05.2018

Numéro de version 4

Révision: 05.08.2009

Nom du produit Fast Red TR-salt

(suite de la page 5)

*

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique** : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques :**
- **Indications générales :**
 Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (classification selon liste) : polluant
 Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.
 Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation :**
 Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- **Emballages non nettoyés :**
- **Recommandation :** Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- **Produit de nettoyage recommandé :** Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 No ONU	
· ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
· 14.2 Nom d'expédition des Nations unies	
· ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
· ADR, IMDG, IATA	néant
· Classe	-
· Étiquette	-
· Classe ADN/R :	néant
· 14.4 Groupe d'emballage	
· ADR, IMDG, IATA	néant
· 14.5 Dangers pour l'environnement:	
· Polluant marin :	Non
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport :	Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus
· "Règlement type" de l'ONU:	néant

FR

(suite page 7)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 04.05.2018

Numéro de version 4

Révision: 05.08.2009

Nom du produit **Fast Red TR-salt**

(suite de la page 6)

*	RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation				
<ul style="list-style-type: none"> · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement · Prescriptions nationales : · Directives techniques air : 					
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: left; padding: 2px;">Classe</th><th style="text-align: left; padding: 2px;">Part en %</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center; padding: 2px;">I</td><td style="text-align: center; padding: 2px;">80-100</td></tr> </tbody> </table>		Classe	Part en %	I	80-100
Classe	Part en %				
I	80-100				
<ul style="list-style-type: none"> · Classe de pollution des eaux : Classe de danger pour l'eau 2 (classification selon liste) (classe de pollution des eaux 2) : polluant · 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée. 					

*	RUBRIQUE 16: Autres informations
<p>Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.</p>	
<ul style="list-style-type: none"> · Service établissant la fiche technique : Service sécurité · Contact : +49 6221 13840-35 · Acronymes et abréviations: 	
<p>RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer ICAO: International Civil Aviation Organisation PBT: persistent, bioaccumulative, toxic substance (REACH) vPvB: very persistent, very bioaccumulative substance (REACH) REACH: Regulation concerning the Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals CLP: Regulation on classification, labelling and packaging of substances and mixtures ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods IATA: International Air Transport Association GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society) PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4 Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2 Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2 Carc. 1A: Cancérogénicité – Catégorie 1A STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3</p>	
<ul style="list-style-type: none"> · * Données modifiées par rapport à la version précédente 	

FR